

Note d'unité

Centre bus de Saint-Denis I N° 2019-84

Décision du 14 août 2019

Décision n° BUS/MRB 2019-84 du 14 août 2019 portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Saint-Denis, au personnel d'encadrement du centre bus de Saint-Denis

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Saint-Denis

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2018-84 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-132 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Saint-Denis ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0949 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Saint-Denis.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Madame Emmanuelle MARIELLO, responsable transport, ou à
- Monsieur Benoît GEBKA, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Jérôme DAILLY, responsable des ressources humaines, ou à
- Monsieur Jean-Christophe DEVES, responsable exploitation tramway, ou à
- Monsieur Charles DENOUEL, responsable maintenance, ou à
- Madame Catherine GUICHARD, responsable prévention sécurité, ou à
- Monsieur Stephan DE JESUS, assistant responsable exploitation tramway, ou à
- Monsieur Philippe CHERIAUX, assistant transport responsable voirie, ou à
- Monsieur Franck PHILIPPE, conception offre de transport, ou à
- Monsieur Thierry DELORME, voiture de régulation, ou à
- Monsieur Franck ALBARES, voiture de régulation, ou à
- Monsieur Pascal LE HENRY, REL, ou à
- Monsieur Salvatore VERRINO, REL, ou à
- Monsieur Patrice LOUIS, REL, ou à



- Monsieur Francis NERI, REL, ou à
- Monsieur Lilian BATTAN, REL, ou à
- Monsieur Rémy COSTE, REL, ou à
- Monsieur Fabien CHEUTIN, REL, ou à
- Monsieur Gaël GOBARDHAM, REL, ou à
- Monsieur Fouad DABABI, REL, ou à
- Monsieur Steeve LONNEUX, REL, ou à
- Monsieur Karim BOURAHLI, REL, ou à
- Monsieur Xavier PREVOST, REL, ou à
- Monsieur Pascal BOUQUILLION, REL.

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS/MRB 2019-51 du 2 mai 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 14 août 2019

Almudena BESNIER
Directrice du centre bus de Saint-Denis